



Editorial

Chères et chers élèves, chers parents,

Toute l'équipe éducative de l'école primaire du Noirmont se joint à moi pour vous souhaiter la plus cordiale bienvenue dans notre établissement à l'aube de cette rentrée scolaire 2024-2025.

Très active depuis 2 ans dans le projet Eco-schools notamment, notre école vient d'être certifiée « Ecole en santé et durable » par la Fondation O2 et labellisée en parallèle par l'Association « J'aime ma Planète ». Eco-Schools, programme d'éducation au développement durable (EDD) et label reconnu par l'UNESCO, a permis l'engagement et la réunion de toute la communauté scolaire - enseignant-e-s, personnel non enseignant, autorités politiques, élèves et parents - autour de l'objectif concret de réduire l'empreinte écologique et d'inscrire la durabilité dans la vie scolaire de chacun-e. Enthousiasmante , l'aventure allie réalisations du présent et projets sur l'avenir proche ou plus éloigné: nous plaçons ci-dessous 2 créations collectives de l'école, non sans omettre de remercier et féliciter tous les participants pour leur créativité, leur engagement et leur sens de l'innovation responsable.

Les multiples réalisations entourant les espaces scolaires, comme des symboles, dépeignent à elles seules une réalité globale chère à l'Ecole en général et à la nôtre en particulier, elle qui promeut l'investissement dans des projets, la vision créatrice et passionnée, la réflexion en phase avec son temps, la collaboration respectueuse autour d'une idée, finalement l'abnégation d'un groupe et l'accompagnement de professionnels formés, attentifs, bienveillants.

A l'identique ou presque, l'objectif de ce cahier vaut aussi par sa valeur prospective: certes la projection n'est pas si étirée dans le temps que le projet Ecoschools mais à échelle raccourcie d'une année scolaire. Sa perspective informative prédomine, tant au niveau des horaires, des enseignant-e-s, que du code de vie, de l'échéancier 24-25, de la santé, de la prévention et de bien d'autres aspects que je vous invite à découvrir. Toutes ces informations permettront sans aucun doute à chacun-e de se sentir à l'aise à l'EPN, de faire connaissance ou



tout simplement de retrouver des camarades ou des enseignants, en d'autres mots de poser les bases nécessaires à un apprentissage et à une vie communautaire que nous espérons fructueux et enrichissants pour toutes et tous. Nous augurons en tous les cas à tous nos élèves une application personnelle des qualificatifs positifs usités dans le paragraphe précédent et ferons notamment de l'atteinte effective de ces derniers un axe important.



Bienvenue donc à vous – prioritairement aux élèves de 1P qui intègrent un nouveau bâtiment: que l'année scolaire qui s'avance vous soit douce et agréable, entraînante et motivante, épanouissante et sécurisante et qu'elle vous offre un cadre propice à l'étude, au respect et au plein développement de vousmêmes et de votre entourage! Le corps enseignant du lieu fait d'ailleurs, comme dit, l'une de ses priorités majeures le fait d'allier au mieux ce cadre au sens large du terme avec l'apprentissage en lui-même.

En ne doutant pas que le présent document remplira les fonctions qui lui sont assignées, je vous remercie par avance de

l'attention que vous lui accorderez. Le collège des maîtresses et maîtres vous souhaite à toutes et à tous, chères et chers élèves, chers parents, une très belle année scolaire 2024-25, pleine de réussite et de satisfaction.

Vincent Eyen, directeur des écoles primaire et secondaire du Noirmont



Sommaire

Editorial du directeur	2
Sommaire	3
Dans l'école, qui est qui et qui fait quoi ?	4
Les classes et leurs enseignants	5
nformations de ta classe	6
La Commission du cercle scolaire	9
Code de vie de notre école	10
Règlement des espaces scolaires	13
Règles de sécurité chemin école	15
Se rendre à l'école en toute sécurité	16
Charte d'utilisation du bus scolaire	17
Pédibus	18
Demande de congé	19
Que faire en cas d'absence	20
Assurance scolaire de l'élève	21
La méditation scolaire	22
Le service de santé scolaire Pour qui ?	23
Les poux, quelques explications	24
Charte Internet	26
nternet à l'école primaire	28
Charte éthique	30
Plans des espaces scolaires	31
L'Association des Parents d'Elèves	34
Engagement des parents	35
Comment aider son enfant à réussir	36
Echéancier 2024-2025	38



Dans l'école, qui est qui et qui fait quoi?

Le directeur

Monsieur Vincent Eyen occupe cette importante charge. C'est à lui qu'il faut s'adresser pour tout ce qui est des relations administratives entre l'élève, sa famille et l'école. Il intervient dans tout ce qui concerne le domaine disciplinaire en étroite collaboration avec les enseignants.

Tél. 032 957 66 00

L'infirmière scolaire

Madame Muriel Varrin occupe cette fonction. Elle effectue les visites de santé individuelles et est à disposition pour d'éventuelles questions concernant la santé des enfants.

Elle assure également une permanence le jeudi matin, 6x dans l'année.

Les dates et les heures sont précisées sur le site internet de l'école primaire.

Tél. 079 625.05.95 muriel.varrin@jura.ch

La médiatrice

Madame Annabelle Gaume fonctionne en tant que médiatrice scolaire au sein de notre école. Elle est à l'écoute des élèves, des enseignants et des parents qui pourraient être confrontés à un problème dans ses relations avec autrui au sein de l'école. La médiation est surtout un lieu d'écoute en cas de besoin. La médiatrice est tenue à la confidentialité.

Les concierges

Messieurs John Lab et Damien Clémence occupent ce poste. Ils assurent la maintenance et le nettoyage des bâtiments scolaires. C'est une tâche considérable et très importante. Il faut savoir cependant que les concierges ne sont pas les domestiques des enfants et qu'il n'a pas à assumer les conséquences de leurs petits caprices. Il est donc important que chaque enfant apporte sa contribution en mettant tout en œuvre pour ne pas salir inutilement les bâtiments et ne pas laisser partout des traces repoussantes faisant suite à de multiples passages. Ils ont également autorité pour faire respecter les règles de vie de notre école. Damien Clémence assure également le transport en bus des élèves externes et des activités extra-scolaires.

Le responsable de l'informatique

Le responsable MITIC est Monsieur Matthieu Jeanbourquin : il s'occupe de tous ce qui est lié à l'informatique.

Psychologue scolaire

C'est Monsieur Hugues Schaffter qui occupe ce poste et qui intervient sur demande des enseignants. Tél. 032 420 34 70

Le responsable des patrouilleurs

Monsieur Florian Piquerez occupe cette fonction. Les élèves de 8P sont chargés d'assurer la traversée de certains passages piétons.

La responsable de la bibliothèque

Madame Danièle Steiger gère la bibliothèque scolaire. Celle-ci est ouverte au public trois fois par semaine. Le lundi de 17 h à 19h, le mardi de 14h à 17h et le vendredi de 8h30 à 11h30. Les élèves s'y rendent avec l'enseignant pendant les heures de classes. Tél. 032 957 66 12

Les logopédistes

Toutes informations utiles au lien: https://arld.ch/sections-cantonales/jura

Commune du Noirmont

Téléphone du secrétariat 032 953 11 15

Service de l'enseignement

Téléphone du secrétariat 032 420 54 10

Aide aux devoirs

L'aide aux devoirs est proposée aux élèves qui en ont besoin en concertation avec les enseignants et les parents.

Devoirs en ligne :

www.educlasse.ch

mot de passe : juradevoirs



Les classes et leurs enseignants

Classe 1P-2P: Classe A Coralie Dufour coralie.dufour@edu.jura.ch

Marine Lovis marine.lovis@edu.jura.ch

Classe B Gisèle Gigon gisele.gigon@edu.jura.ch

Eléa Arnoux elea.arnoux@edu.jura.ch
Francine Décosterd francine.decosterd@edu.jura.ch

Classe 3P-4P: Classe A Olivier Bedogni olivier.bedogni@edu.jura.ch

Classe B Mireille Farine-Joly mireille.farine@edu.jura.ch

Justine Beuret justine.beuret@edu.jura.ch

Classe 5P: Marie-Cécile Brossard mariececile.brossard@edu.jura.ch

Sylvia Meyratsylvia.meyrat@edu.jura.chEléa Arnouxelea.arnoux@edu.jura.ch

Classe 6PA: Pauline Choffat pauline.choffat@edu.jura.ch

Classe 6PB: Mathilde Sauser mathilde.sauser@edu.jura.ch

Classe 7P: Pascal Falbriard pascal.falbriard@edu.jura.ch

Classe 8P: Florian Piquerez florian.piquerez@edu.jura.ch

Activités créatrices sur textiles (ACT) Claire-Lise Baumeler clairelise.baumeler@edu.jura.ch

Enseignante de cuisine (cours fac) Mireille Neuenschwander mireille.neuenschwander@edu.jura.ch

Co-enseignant(e)s Taryn Sciarini 3-4PA, 6PA et 8P taryn.sciar

Marine Lovis 7P et 8P

taryn.sciarini@edu.jura.ch marine.lovis@edu.jura.ch

Enseignantes d'appui Marine Lovis marine.lovis@edu.jura.ch

Coralie Dufourcoralie.dufour@edu.jura.chTaryn Sciarinitaryn.sciarini@edu.jura.ch

Enseignants de soutien Carlo Di Pietrantonio carlo.dipietrantonio@edu.jura.ch

Enseignants d'anglais Florian Piquerez florian.piquerez@edu.jura.ch

Pascal Falbriard pascal.falbriard@edu.jura.ch

Auxiliaire piscine Fabienne Sester-Laurent Tél. 079 393 80 55

Téléphone de l'école (5P à 8P) Téléphone de l'école (1P à 4P)

Téléphone de la direction Site internet de l'école 032 957 66 10 032 957 66 11 032 957 66 00

www.epnoirmont.ch



Colle ici les informations de ta classe



Colle ici les informations de ta classe







La Commission du cercle scolaire

Son rôle

La commission du cercle scolaire exerce notamment les attributions suivantes :

- Tout ce qui concerne les enfants
- Organisation des transports et gestion des bâtiments
- Organisation du parascolaire et coordination avec le scolaire - avant l'école le matin, à midi et après l'école
- Sécurité sur le chemin de l'école : trajet entre l'arrêt de bus et l'école, pédibus, service des patrouilleurs (permanences)

Attibutions

Art. 118¹ La commission du cercle scolaire exerce notamment les attributions suivantes :

- a) elle s'assure du fonctionnement de l'école, à l'exclusion des activités relevant du domaine pédagogique.
- b) elle organise les transports scolaires et, si nécessaire, la prise en charge des enfants entre l'école et les arrêts de ces moyens de transports, ainsi que la surveillance durant les temps d'attente et, au besoin, un service de patrouilleurs;
- c) en collaboration avec la direction, elle veille à l'adéquation des horaires de l'école par rapport aux contraintes locale:
- d) elle entretient des relations avec les associations de parents d'élèves là où celles-ci sont organisées sur le plan local.
- ² Des compétences financières peuvent être déléguées à la commission du cercle scolaire.

Sa composition

Elle est composée de :

Monsieur Julien Beuret

Madame Coralie Cornu

Monsieur Luca Ivone Vice-président

Madame Sanaa Périat

Madame Virginie Cattin Déléguée de l'APE

Madame Lourdes Jobin Déléguée du conseil communal, présidente

Monsieur Vincent Eyen
Directeur des écoles du Noirmont





Code de vie de notre école

- I. Chacun-e a le droit de se sentir en sécurité à l'école.
- II. Chacun-e a le droit au respect de sa personne.
- III. Chacun-e a le droit d'évoluer dans un cadre de vie agréable et en bon état.

IV. Chacun-e a le droit de maintenir et de cultiver ce cadre de vie dans lequel doivent régner la sécurité et le respect.

V. L'accès à la formation est un droit et une chance. Donner le meilleur de soi-même dans son travail est de la responsabilité de chacun-e.

Ces 5 points fondamentaux seront atteints si chacun-e s'inspire au quotidien du texte ci-après:

Attitude générale

- Je fais preuve de courtoisie en saluant et en étant poli et prévenant. J'évite tout laisser-aller et toute provocation, tant par ma tenue vestimentaire que par mon comportement ou mes propos;
- Je respecte les individus et la propriété privée, tant sur le chemin de l'école que dans les bâtiments scolaires et évite toute forme de violence, qu'elle soit physique, verbale ou autre.
 J'observe, en toutes circonstances, les règles de la bienséance, tant envers les maîtres, les parents, les invités, qu'envers les autres élèves;
- A l'intérieur des centres scolaires, je ne mâche ni chewing-gum, ni bonbons, ni toute autre nourriture (sauf autorisation préalable de l'enseignant). Je respecte les infrastructures et le mobilier mis à ma disposition.

Accès et déplacements

• Seuls ont accès à l'intérieur des écoles et aux cours de récréation, durant les heures de classe, les professeurs, les élèves et le personnel qui y travaillent, les autorités scolaires et les personnes invitées par un enseignant ou par l'autorité compétente. En principe les parents se séparent de respectivement retrouvent - leurs enfants à la hauteur de la salle sous l'église. Les parents d'enfant de 1P peuvent entrer dans le bâtiment jusqu'au vestiaire jusqu'aux vacances d'automne : au-de-là, ils se séparent de ou retrouvent leur enfant à l'extérieur du bâtiment 1995 sous l'abri;

- Il n'est pas souhaitable que j'arrive trop tôt à l'école (maximum 15 minutes avant le début des cours);
- Les vélos, trottinettes, chaussures à roulettes et autres engins de ce genre sont interdits d'utilisation;
- J'entre dans le bâtiment lorsqu'il sonne et je suis dans ma classe à la 2ème sonnerie (sauf les 1-2P qui bénéficient d'une période d'accueil après 8h25). Seuls les élèves de 3-4P qui le souhaitent peuvent entrer dans le bâtiment avant la 1ère sonnerie, dès 8h10, et rejoindre leurs classes respectives dans le calme.
- Sauf autorisation, l'accès à l'intérieur des bâtiments scolaires m'est interdit en dehors des heures de classe ainsi que pendant les récréations;
- Sous la responsabilité des maîtres, j'entre et sors des classes sans courir, dans le calme et sans crier, sans bousculades, ni glissades sur les sols ou sur les rampes d'escalier;
- Je chausse des pantoufles dans les salles de classe: mes habits et mon sac sont bien rangés aux vestiaires;
- Sur demande des concierges, je lève ma chaise, afin de faciliter le nettoyage de la salle laissée rangée et propre (pas de matériel sur les bancs ou sur le sol);
- A l'issue d'une activité sportive, après les heures de classe, je prends mes affaires à la maison et ne reviens pas dans le bâtiment.



Récréations

- Durant les récréations, je ne quitte pas les emplacements qui me sont réservés et je respecte l'environnement (tri des déchets).
 Deux enseignants, au minimum, surveillent;
- Sauf autorisation spéciale, je ne reste pas à l'intérieur des salles de classe, dans les corridors ou dans les vestiaires;
- Tous les jeux et objets dangereux de même que les i-pods, jeux électroniques, montres connectées ou téléphones portables sont strictement interdits en classe, dans l'enceinte de l'école et dans le bus scolaire;
- La place de basket m'est réservée les mardi et jeudi (EPN); le mercredi est une journée sans ballon à l'EPN et la place de basket est réservée entièrement à l'ESN;
- La zone « boules de neige » est clairement définie: pour les 1-4P sous les balançoires au sud, pour les 5-8P à l'ouest de l'ancien bâtiment; les lavées sont interdites;

Utilisation des locaux et du matériel de gymnastique

- En salle de gym, j'utilise des chaussures qui ne marquent pas le sol. L'ordre et la propreté règnent dans tous les vestiaires;
- A la fin de chaque cours, le matériel doit être rangé à sa place, dans le local et les armoires prévus à cet effet. Je n'accède aux armoires du matériel de gym que suite à l'autorisation de l'enseignant-e;
- Toute détérioration du matériel ou des bâtiments doit immédiatement être signalée au concierge ou au responsable EPS.

Activités et cours spéciaux

- Chaque enseignant est tenu d'accompagner ses élèves dans toutes les activités organisées durant les horaires scolaires (sorties, visites, spectacles...);
- Les maîtres accompagnent également leurs élèves dans tous les déplacements (gymnastique - 1 à 4P - , piscine, patinoire...);

- Si un cours est assuré par une tierce personne lors d'une activité spéciale, le maître principal garde la responsabilité de ses élèves;
- Il est fortement déconseillé de se rendre en classe, à la piscine, à la salle de gym, en camp avec des sommes d'argent importantes ou des objets de valeur. La direction et les enseignants déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de déprédation.
- Le présent code de vie s'applique par analogie aux activités scolaires organisées hors du périmètre habituel (camps, sorties, courses, journées sportives). Un élève dispensé de sortie extra-scolaire suit, dans la mesure du possible, les cours d'une autre classe;
- La participation aux activités extra-scolaires peut être reconsidérée par les responsables en accord avec la direction en cas d'infractions graves et/ou répétées au présent code de vie;

Congés, absences et arrivées tardives

- Les fiches «Demande de congé» et «Que faire en cas d'absence» précisent ce point particulier, elles sont téléchargeables sur le site internet de l'école.
- Les rendez-vous chez le médecin, dentiste, orthodontiste, oculiste, logo... se prennent, si possible, en dehors des heures de cours. Dans le cas contraire, les maîtres en seront avisés au plus tôt mais au moins un jour à l'avance: les leçons manquées seront dès lors comptabilisées comme absences justifiées. Si un élève, pour quelque raison que ce soit, se trouve à l'école alors qu'un cours est annulé, il sera alors placé dans une classe proche le temps des leçons initialement prévues et pas reconduit à la maison;

Sanctions applicables

- La démarche éducative de l'école vise d'abord à prévenir, intervenir, expliquer et éduquer avant de sanctionner;
- Le cas échéant, les enseignants appliqueront des sanctions prioritairement éducatives et en rapport avec la faute commise, en principe lorsque d'autres moyens (discussion, mise en garde) ont échoué; elles consistent en travaux



Code de vie de notre école (suite)

scolaires ou pratiques à réaliser à la maison; sont notamment concernés ici les retards, les oublis répétés, les bousculades ou turbulences, le désordre, la non-acceptation des tâches, les remarques grossières...

- Des sanctions disciplinaires s'appliqueront pour des cas plus graves qui seront signalés au directeur: elles consistent en retenues en début de matinée ou en fin d'après-midi. En cas de récidives et en fonction des infractions constatées, un élève pourra être retenu le mercredi après-midi, suspendu à l'interne ou encore exclu temporairement de l'école. Sont notamment concernés ici la violence physique, les atteintes discriminatoires, l'incitation à la désobéissance, le harcèlement, les contrefaçons, le racket, le vol, la consommation...
- L'élève qui utilisera un appareil multimédia, une montre connectée ou un téléphone portable se le verra confisqué pour une durée de 5 jours consécutifs: en cas de récidive, il sera confisqué pour une durée de 10 jours scolaires consécutifs et restitué en présence des parents, comme le stipule la directive cantonale de 2019. Il en va de même si l'appareil, sans utilisation directe, n'est pas éteint et rangé.
- La classe relais de Porrentruy peut revêtir une fonction tant préventive qu'éducative ainsi que disciplinaire.

- Les parents sont renseignés en tous les cas;
- Les écarts de discipline sont réglés par les articles 82 et 83 de la Loi scolaire et 172 à 178 de l'Ordonnance scolaire jurassienne;

Informations aux parents

- Ce code de vie est systématiquement porté à la connaissance de tous les enfants et parents via le Cahier d'accueil lors de chaque rentrée scolaire: ce document est aussi téléchargeable sur le site internet de l'école;
- Il peut être complété par des chartes internes, propres à chaque bâtiment scolaire et/ou à chaque classe qui, complémentaires au présent document, revêtent la même importance;
- Les parents sont invités à suivre la voie hiérarchique pour tout contact avec l'école (enseignant, direction, commission d'école).

Le Noirmont, le 1er août 2022, amendé le 30 juin 2024

Commission d'école Le Noirmont Luca Ivone, Président a.i.

Ecole primaire Le Noirmont Vincent Eyen, directeur





Règlement des espaces scolaires

1. Utilisateurs

Tous les utilisateurs des espaces scolaires ...

- 1.1. ...contribuent à la qualité de leur environnement en gardant les lieux et le mobilier propres et en bon état;
- 1.2. ... respectent les installations et le matériel mis à leur disposition;
- 1.3. ... laissent sacs et autres vestes ou attributs au vestiaire, posés sur les bancs ou suspendus aux patères et non au sol; ils garantissent un libre passage aisé entre les bancs si les sacs d'école sont à l'intérieur des classes;
- 1.4. ... évitent de consommer des aliments sauf occasions particulières sous la surveillance d'un enseignant -, boissons à l'exception d'eau, chewinggums et tabac à l'intérieur du bâtiment;
- 1.5. ... remettent les espaces occupés en ordre à la fin de chaque journée ou période de location: en ce sens, les chaises sont levées, les tableaux effacés sauf prescriptions particulières de l'enseignant, les stores levés et les fenêtres fermées (aussi les impostes). Les lumières sont éteintes et les classes fermées à clef;
- 1.6. ... utilisent les escaliers pour rejoindre les étages. Une demande motivée d'utilisation de l'ascenseur sera adressée à la direction, excepté pour l'équipe éducative.

Tous les enseignants des espaces scolaires ...

- 1.7. ... sont garants du bon ordre dans les salles de classes et les espaces scolaires en général. Par leur bon sens professionnel, ils en garantissent le respect. Il appartient notamment à ces derniers de gérer l'affichage dans leurs classes et de changer la disposition du mobilier; les salles spéciales (ACM, ACT, EF) sont placées sous la responsabilité directe d'un enseignant spécifique;
- 1.8. ... sont invités par la commission d'école (CE) à une visite lors de la prise des locaux état des lieux et à une remise à l'identique lors

d'un changement de classe ou d'établissement. Toutes les observations sont consignées dans un document signé de la CE et de l'enseignant. Des visites peuvent avoir lieu en tout temps sur invitation de la direction et/ou du concierge;

1.9. ... ont droit à l'usage du micro-ondes, qui sera nettoyé après chaque utilisation, en salle des maîtres. Des repas froids peuvent également y être consommés. A l'issue du repas, la vaisselle est lavée, la table nettoyée et la salle aérée quelques instants. Tout autre repas ou préparation plus conséquente se fera en salle d'économie familiale - selon planning des cours officiels et sur réservation - ou à la cuisine du bâtiment secondaire;

Tous les élèves des espaces scolaires...

... respectent les points 1.1 à 1.6 de ce règlement en complément du code de vie de l'école;

2. Généralités

- 2.1. Les salles de l'école sont principalement destinées aux écoles. Hors temps scolaire, elles sont également à la disposition des sociétés ou de manifestations d'ordre culturel moyennant une location dont les tarifs sont régulièrement indexés par la Commission d'école en collaboration avec la Commune;
- 2.2. Les personnes ou sociétés désireuses de louer les locaux scolaires doivent s'assurer de leur disponibilité en passant par la direction. Ils pourront également y obtenir les prix de location; Il y aura lieu de confirmer cette demande par écrit en précisant le genre de manifestation, le but, l'usage que le locataire entend en faire, ainsi que la date, les heures et la durée de location. Cette dernière ne devient effective qu'avec l'accord de la direction et dès réception du versement (si demandé);
- 2.3. Les périodes de vacances scolaires et les jours fériés sont en principe exclus de la location. Toute exception est du ressort de la direction, voire de la Commune;



Règlement des espaces scolaires (suite)

- 2.4. Les éventuels dégâts seront signalés immédiatement au concierge. La remise en état sera à la charge de l'utilisateur;
- 2.5. Les utilisateurs sont responsables d'assurer le service d'ordre, la surveillance des locaux et la sécurité des personnes. L'accès général aux espaces scolaires est strictement interdit aux animaux de compagnie (chiens, chats, ...) ainsi qu'à tout moyen de déplacement roulant excepté chaise roulante-;
- 2.6. L' utilisateur ne touchera en rien aux bâtiments. Les enseignes extérieures sont interdites sans autorisation. Il est formellement interdit de planter des clous dans les murs, boiseries, planchers, plafonds, parois, fenêtres, etc., ou de fixer par d'autres moyens des objets quelconques;

- 2.7. Chaque utilisateur des locaux scolaires doit prendre contact en amont avec le concierge pour la remise des clefs/du badge qui lui seront remis contre paiement d'une caution;
- 2.8. Les utilisateurs ne sont en principe pas autorisés à sortir de matériel à l'extérieur des locaux. Aucun objet ne doit être placé dans les zones d'évacuations de secours;
- 2.9. La Commune reste seule juge pour les questions de détails et les cas non-prévus dans le présent règlement seront tranchés définitivement, sans recours auprès des instances judiciaires.

Le Noirmont, le 1er janvier 2018

La Commission d'école EPN

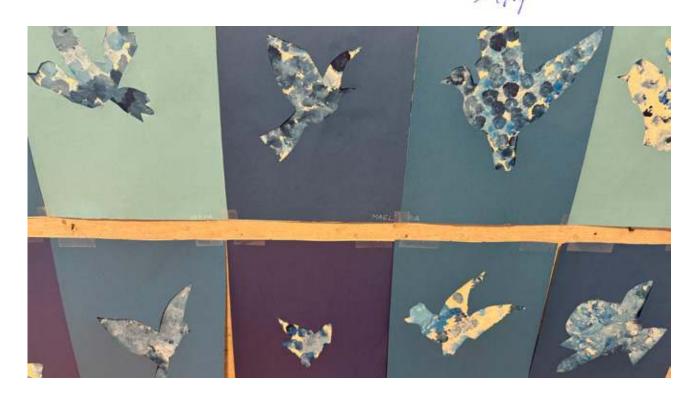
Céline Taillard, Présidente

Le directeur EPN

Vinconterior

Le Conseiller communal

Yvan Prétôt





Règles de sécurité sur le chemin de l'école

Lors des déplacements entre ma maison et l'école ou entre l'école et ma maison :

A pied

Je marche sur le trottoir ou sur les bandes jaunes au bord de la route.

S'il n'y a pas de trottoir, je longe le bord gauche de la route.

J'évite de marcher le long de la rue principale (rue de la Rauracie).

Je fais attention aux autres usagers de la route (voiture, deux-roues, piétons,...).

Je marche calmement et ne chahute pas avec mes camarades.

Lorsque je traverse une route, je regarde à gauche, puis à droite et je répète le geste une deuxième fois. Si la route est libre, je peux traverser.

Je salue les gens que je ne connais pas, mais ne leur donne aucun renseignement et je ne m'arrête pas.

Je suis poli avec les autres piétons et les patrouilleurs scolaires.

Je ne m'approche pas et ne monte jamais dans une voiture que je ne connais pas.

J'emprunte les chemins sécurisés en priorité.

Sur la rue des Collèges, je marche sur le chemin de l'église et non pas derrière les voitures.

Trottinettes, rollers et skateboard interdits

Les enfants utilisant d'autre moyens de transports, comme les trottinettes, les rollers, les skateboards, se verront confisquer leur matériel par les enseignants ou le concierge.

En vélo

Je peux venir à l'école en vélo dès la 6ème harmos. Si ce n'est pas le cas, je me rends à l'école à pied.

Lorsque je me rends à l'école en vélo, j'utilise un vélo équipé (catadiopres, freins, sonnette) et en bon état.

Je porte obligatoirement un casque.

Lorsque je suis sur la route (et pas sur le trottoir), je respecte les règles apprises en circulation routière avec les policiers.

Je roule doucement et respecte les priorités.

Je m'arrête au stop au début de la rue des Collèges.

Si je suis sur mon vélo, je n'ai pas accès aux trottoirs.

Arrivée à l'école, je parque mon vélo à l'endroit prévu, sous le hangar.

Patrouilleurs scolaires

Aux passages à piétons, je respecte les patrouilleurs scolaires.

J'obéis aux signaux des patrouilleurs et je leur fais confiance.

Je ne dérange pas les patrouilleurs en discutant avec eux.

Nous profitons de rappeler aux parents qui doivent venir amener ou chercher leur enfant en voiture d'utiliser les places de parc prévues à cet effet et d'éviter de s'arrêter sur le bord de la route.





Se rendre à l'école en toute sécurité



Passage piétons

Itinéraire élèves conseillé

Stationnement et arrêt interdits aux véhicules sur la Rue des Collèges

Le passage piétons à l'intersection rues 23-Juin - St-Hubert - Pâquier n'est surveillé par les patrouilleurs scolaires qu'à midi et à la sortie de l'école.

Tous les trajets domicile-école depuis l'ouest passeront par le passage surveillé de l'Espace jeunes.

Circulations déconseillée



Charte d'utilisation du bus scolaire

Afin de répondre aux normes cantonales en vigueur et de faciliter les déplacements des élèves des écoles primaires et secondaires de leur domicile à l'école, la commune du Noirmont a mis sur pied un transport d'élèves par minibus.

Lorsque celui-ci est disponible, il peut être utilisé pour transporter 25 élèves maximum dans le cadre d'activités scolaires. Le transport d'élèves du domicile à l'école reste toutefois prioritaire par rapport aux autres demandes.

Depuis la rentrée d'août 2014, les élèves du cycle I de l'école primaire sont transportés en bus de l'école jusqu'au Centre de Loisirs à Saignelégier pour les cours de piscine et de patinoire.

Tous les passagers se conforment à la présente charte pour le confort et la sécurité de chacun et ils appliqueront en ce sens les préceptes suivants en s'engageant notamment à :

- se comporter de manière responsable et polie en respectant les autres passagers ainsi que le chauffeur
- manger, boire avant de monter dans le bus
- nourrir la poubelle sous le porche, avant de monter, avec les chewing-gums et autres bonbons
- respecter les horaires
- s'attacher à l'aide de la ceinture de sécurité avant que le bus ne démarre et signaler au chauffeur lorsque c'est fait

- rester assis tranquillement à sa place et sans jouer une fois à l'intérieur du bus
- détacher sa ceinture de sécurité seulement lorsque le bus est arrêté à la fin de sa course
- transporter skis, bobs et rollers uniquement d'entente avec l'enseignant et moyennant une information préalable de sa part au chauffeur
- avertir le chauffeur en cas d'absence (maladie, autre moyen de déplacement, ...)
- informer de suite le chauffeur en cas de dégâts
- s'assurer que les appareils électroniques, comme à l'intérieur des bâtiments scolaires, sont éteints et dans les sacs
- prendre garde, en quittant le bus, aux autres véhicules et le laisser repartir avant d'entreprendre d'autres activités

En cas de non-respect de la présente charte, le chauffeur transmettra l'information à l'enseignant titulaire et à la direction qui prendra les mesures qui s'imposent.

Les sanctions prévues par le cahier d'accueil s'appliqueront ici.

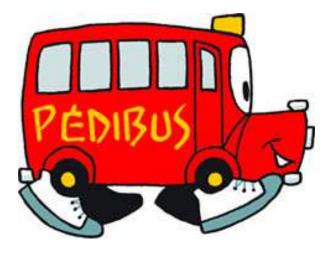
A noter encore que les parents s'engagent à transporter (aller et/ou retour) leur enfant en cas de retard et de bus manqué.

Ils paieront les frais de réparation liés à d'éventuelles déprédations.





Pédibus



C'est quoi, comment ça marche?

Depuis quelques années, le Pédibus fonctionne avec bonheur sur 2 lignes au Noirmont. Soit une ligne pour le quartier « nord» (rues de l'Aurore, Roc-Montès, Folletête, Lilas etc...) et une seconde pour le quartier « ouest » (rues Cotay, Alisiers, Perrières etc...)

Le chemin de l'école contribue au bon développement des enfants : cela améliore leur approche du trafic routier, leur permet de nouer et entretenir des amitiés mais a également des effets positifs sur leur santé, leur responsabilisation et leur sens de l'orientation.

Les enfants qui vont à l'école à pied font une partie de l'exercice physique quotidien qui est nécessaire à leur développement. Cette dépense d'énergie peut les aider à arriver plus détendus à l'école, à mieux se concentrer et à améliorer leurs performances scolaires.

Fonctionnement

Voici les quelques règles établies par l'Association Transport et Environnement concernant les conducteurs et les enfants.

En tant que conducteurs / conductrices, nous nous engageons :

- à répondre à la confiance placée en nous par les parents qui nous confient leurs enfants sur la ligne du Pédibus. Les parents restent seuls responsables du comportement de leurs enfants
- à recevoir les enfants avec bienveillance et à créer un climat de sécurité
- à prévenir un/e remplaçant/e en cas d'imprévu.
- à respecter les horaires du Pédibus et le code de la route.

Sur le plan des assurances (RC/accidents), les parents gardent toutes leurs prérogatives. Les enfants sont confiés au Pédibus comme s'ils se rendaient à une invitation chez un copain.

En tant qu'enfant, je m'engage à :

- J'arrive à l'heure à l'arrêt du Pédibus prévu
- On se met 2 par 2 et on marche sur le trottoir
- J'attends sur le trottoir jusqu'à ce que la conductrice me dise de traverser
- J'écoute ce que la conductrice me dit et je lui obéis
- Je marche calmement, sans gêner les autres
- Je m'équipe en fonction du temps
- Au départ de l'école, j'attends au point de regroupement de ma ligne de Pédibus

Intéressé?

Tiffany Paschoud, la responsable pour le Pédibus du Noirmont, se fera un plaisir de vous donner plus de renseignements.

Tél. 078 905 38 90



Demande de congé

Chaque élève peut bénéficier, sans justification, de deux demi-journées de congé au maximum par année scolaire.

De plus, chaque élève à droit, le cas échéant, à un congé spécial par année scolaire pour des motifs justifiés.

Nous vous rappelons qu'un congé spécial n'est pas un dû. Ces congés sont acceptés si les motifs sont justifiés (séjour linguistique dans le cadre scolaire, programme sport - étude...).

Les loisirs, voyages ou départs en vacances ne constituent en aucun cas un motif justifié, ni à la fin de l'année scolaire ni à un autre moment de l'année.

Les demandes dites de convenance personnelle concernant, entre autres, des prolongements de vacances ou de week-end seront systématiquement refusées.

Bases légales

L'article 93 de l'Ordonnance Scolaire (RSJU 410.111) ci-dessous en constitue la base légale des demandes de congés :

- Chaque élève peut bénéficier, sans justification, de deux demi journées de congé au maximum par année scolaire. Les parents et l'élève pourvoient eux-mêmes au rattrapage des leçons manquées. Le Dépar tement arrête les directives nécessaires.
- 1. bis.
 - Un congé spécial peut être octroyé à un élève pour des motifs justifiés.
- 2. La demande de congé doit être présentée par le représentant légal de l'élève, en principe un mois à l'avance, par écrit et motivée, au directeur ou à l'enseignant/e.
- La commission d'école, où le directeur sur délégation de cette dernière est compétent-e pour les congés jusqu'à cinq jours. Pour les congés excédant cette durée, la compétence est dévolue au Service de l'enseignement (SEN)

Il est à relever qu'une éventuelle demande collective émanant de l'art. 1 constituerait un motif de refus.

L'art. 1 bis ci-dessus stipule qu'un congé spécial peut être octroyé pour des motifs justifiés: par ces termes, il faut entendre des circonstances exceptionnelles d'une certaine importance ou gravité (événement familial d'une grande importance, deuil, fête religieuse particulière).

Les motifs de convenance personnelle, les loisirs, les voyages - anticipés s et/ou prolongés sur temps scolaire ou autres départs en vacances ne constituent en aucun cas un motif justifié.

Formulaire de demande de congé

Les parents qui sollicitent un congé pour leur enfant sont priés de compléter un formulaire et de le remettre à l'enseignant/e concerné-e ou à la direction de l'EPN.

Le formulaire est disponible sur le site internet de l'école **www.epnoirmont.ch** rubrique école/Demande de congé

Délais

un congé « spécial » : 1 mois à l'avance. 1 demi-jour de congé : 10 jours à l'avance. 2 demi-jours de congé (à la suite) : 10 jours à l'avance.

Sanctions

En cas d'absence non justifiée ou d'un non-respect d'une décision, une amende à hauteur de CHF 10.- par leçon manquée sera perçue (CHF 20.- si récidive).



Que faire en cas d'absence

Annonce à l'école

Le représentant légal de l'élève avertit l'école le matin de l'absence si possible par téléphone dès 8h00 (7h30 si votre enfant commence plus tôt) aux numéros suivants :

032 / 957 66 11 (1P/4P)

ou au

032/957 66 10 (5P/8P) Si pas de réponse laissez un message sur le répondeur

ou

par mail à l'enseignant concerné

Il indique la raison de l'absence et sa probable durée.

Un justificatif en bonne et due forme, signé, est apporté au maître de classe le jour même du retour en classe.

Un certificat médical est attendu pour toute absence de 10 jours ou plus.

Rattrapage scolaire

Les parents et l'élève pourvoient eux-mêmes au rattrapage des cours manqués.

Tout élève ayant manqué un contrôle pourra, afin de le rattraper, être convoqué en dehors de son propre pensum scolaire mais dans le respect toutefois du cadre horaire officiel de l'école.





Assurance scolaire de l'élève

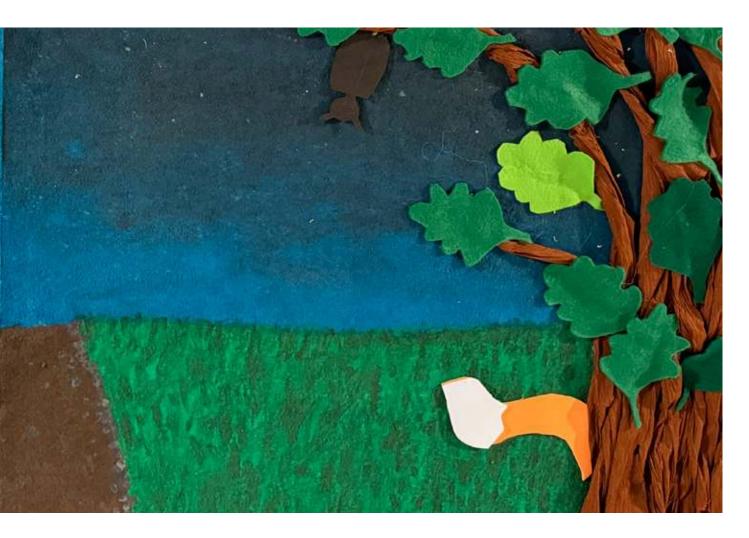
La police d'assurance de la Commune consiste en une police complémentaire qui ne couvre que les frais que votre assurance ne prend pas en charge (franchise, participation personnelle).

Je vous invite par conséquent à contrôler que l'assurance accident de votre enfant couvre les accidents scolaires et extra-scolaires.

Voici la procédure à suivre en cas d'accident :

 Si votre enfant doit se rendre chez le médecin suite à un accident survenu « dans le cadre d'une activité sous la responsabilité de l'école ou sur le chemin de l'école », veuillez signaler au médecin le nom de votre caisse-accident.

- Signalez également à la direction le fait que votre enfant a dû se rendre chez le médecin, en vue d'une déclaration à l'assurance communale.
- Votre caisse-accident réglera le montant des soins donnés à votre enfant.
- Sur présentation du décompte de votre caisse accidents à la direction de l'école, les frais noncouverts vous seront remboursés par l'assurance de la Commune.





La médiation scolaire

Le but de la médiation scolaire est d'écouter, d'accompagner et de donner du soutien par rapport à des préoccupations, des questions ou des problèmes liés à la scolarité.

La médiation scolaire se veut comme une offre complémentaire aux différentes personnes ressources déjà présentes et non pas comme une concurrence!

Avec votre enfant, la médiatrice scolaire cherche des réponses à des questions qui le préoccupent et tente de trouver, avec sa collaboration, des solutions.

Elle est une personne «à l'écoute»... Elle n'est pas une thérapeute...

D'autre part, l'offre de la médiation scolaire s'adresse également aux personnes «entourant» les enfants, donc aux enseignant(e)s et, bien sûr, à vous parents... De plus notre école bénéficie d'élèves médiateurs formés.

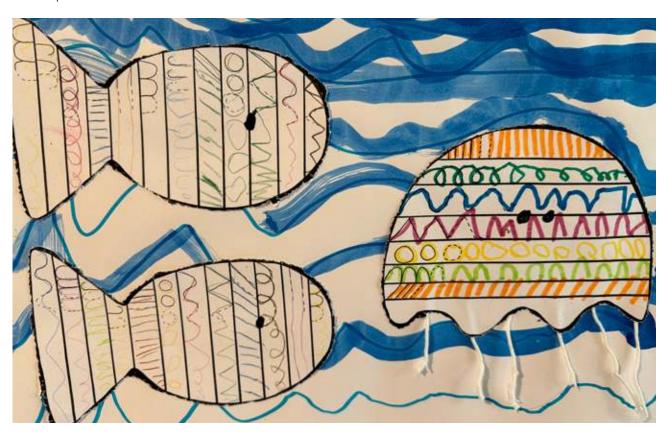
Les enfants et les enseignants peuvent s'adresser à elle à l'école.

Si vous désirez la contacter, je vous prie de bien vouloir lui téléphoner.

Elle est soumise au secret de fonction. Elle traite de manière confidentielle toutes les informations reçues en tant que médiatrice scolaire. Toutefois, dans des circonstances extraordinaires dans lesquelles il faut réagir sans délai (danger sur sa vie ou la vie d'autrui... besoins d'un suivi thérapeutique...) elle fera exception à cette règle!

La médiation scolaire est mise gratuitement à disposition. Si vous avez des questions, elle se tiens volontiers à votre disposition.

Annabelle Gaume - Médiatrice scolaire 079 965 48 39 annabelle.gaume@edu.jura.ch





Le service de santé scolaire... Pour qui ?

Pour les élèves :

Ta santé, c'est ton affaire et cela vaut la peine d'en parler :

Vaccins? Loisirs? Fatigue? Bruits? Sports? Bien-être? Sommeil? Soucis? Tabac? Stress? Sécurité? Alimentation? Sexualité? etc....

Les infirmières scolaire peut t'aider à en savoir davantage.

Pour les parents :

Au cours de sa scolarité, votre enfant sera suivi par le service de santé scolaire.

Les tâches des infirmières scolaire consistent à effectuer les visites de santé, offrir de l'information et de l'écoute lors des permanences, participer aux activités de prévention et de promotion de la santé.

Les infirmières et le médecin scolaire sont à votre disposition pour :

- Soutenir et renforcer vos efforts visant à maintenir la santé de vos enfants
- Répondre à vos questions concernant les différents contrôles de santé.

Pour rappel:

Au vu de la situation sanitaire que nous vivons actuellement, nous profitons de vous rappeler qu'en cas de : fièvre, soit une mesure de température égale ou supérieure à 38°, toux, maux de tête, vomissements, diarrhées, ou de tout autre symptôme inhabituel chez votre enfant. Il serait judicieux de garder votre enfant à la maison et de demander conseil auprès de son médecin traitant. Merci de votre précieuse collaboration.

Pour les enseignants :

Les infirmières scolaire offrent écoute et information et collaborent aux activités de prévention et de promotion de la santé.

Le service de santé scolaire vise à promouvoir la santé et prévenir les problèmes de santé, protéger la santé des élèves et maintenir un environnement scolaire favorable.

Les infirmières et le médecin scolaire collaborent avec les parents, les enseignants, la médiatrice, les animateurs de santé, les autorités scolaires et d'autres intervenants dans le domaine de la santé et du social.

Ils sont tenus au secret professionnel dans le cadre de leurs activités. Toutefois, et en cas de circonstances exceptionnelles, il peuvent en être déliés.

Dans votre école :

L'infirmière scolaire à disposition est : Muriel Varrin 079 625 05 95 muriel.varrin@jura.ch

Le médecin scolaire à disposition est : Dresse Cannelle Broquet Ducret Route de France 12 2350 Saignelégier 032 951 27 63





Les poux, quelques explications...

Chers parents,

Les épidémies de poux constituent un désagrément très courant en milieu scolaire.

Une transmission adéquate de vos observations faites sur la tête de vos enfants auprès de l'enseignant (e) joue un rôle primordial pour éviter au mieux des problèmes de ré-infestation.

Nous comptons sur la **collaboration** de chacun et d'avance nous vous en remercions.

Vous trouverez ci-dessous toutes les informations utiles.

Que sont les poux ?

Les **poux** sont de petits parasites d'une taille de 2 à 4 mm ayant besoin de chaleur et de sang humain pour survivre. On ne les trouve que dans les cheveux humains. Ils occasionnent des démangeaisons désagréables pour leur hôte en « mordant » le cuir chevelu pour se nourrir. Cependant, ils ne transmettent **aucune** maladie.

Les poux pondent des œufs (les lentes) qui ont un aspect blanchâtre et qui sont déposés à la racine des cheveux. Ils éclosent après 7 à 10 jours. (NB: les lentes situées à plus de deux cm de la racine des cheveux sont des lentes mortes, car elles ont besoin d'être très proches du cuir chevelu pour survivre). Les lentes mesurent 1 à 2 mm et se distinguent des pellicules car elles restent accrochées aux cheveux alors que les pellicules s'enlèvent facilement.

Pour **détecter** les poux et les lentes, il faut inspecter la tête de l'enfant à proximité du cuir chevelu, avec un bon éclairage. Séparer les cheveux en petites sections.

Transmission

Les poux se transmettent essentiellement par contact direct de cheveux à cheveux et parfois par l'intermédiaire d'objets ayant été en contact avec les cheveux : brosses, literie, bonnets, écharpes, manteaux, etc... Les poux ne sautent pas. Ils ne se transmettent pas non plus par les mains.

Les poux n'aiment pas la chaleur excessive (plus de 50°) ni le froid. Hors de la tête, ils ne survivent pas plus de 36 heures. Ils survivent dans l'eau mais **ne nagent pas**. Ils restent accrochés aux cheveux de leur hôte. Les contaminations à la piscine ne peuvent se faire que s'il y a contact direct entre les chevelures (dans les vestiaires ou sous la douche) ou partage de serviette de bain ou de brosse.

Traitement et désinfection

traitement consiste shampooings après-shampooings destinés à tuer les poux et les lentes. Pour éliminer ces dernières, une deuxième application 7 à 10 jours plus tard est nécessaire. L'élimination des lentes mortes est ensuite facilitée par un rinçage avec de l'eau vinaigrée. (Le vinaigre à lui seul ne tue pas les poux ou les lentes). Le traitement est uniquement à but curatif: il est inutile de





l'administrer de façon systématique et régulière à des personnes non infestées dans le but de prévenir la contamination. Cela pourrait créer des irritations ou allergies et un usage prolongé peut être toxique.

Il existe plusieurs produits sur le marché que l'on peut obtenir sans ordonnance. On observe malheureusement le développement de résistances des poux à ces produits et il est parfois nécessaire de changer de type de shampooing.

Pour éviter la ré-infestation, il est important de traiter toutes les personnes atteintes en même temps.

La désinfection des objets en contact avec les cheveux se fait par lavage de ceux-ci : (essentiellement la literie et les habits) à plus de 55°. On peut aussi enfermer les objets (peluches, brosses) ou textiles dans un sac fermé (sac poubelle) pendant sept à dix jours, ou procéder à un nettoyage à sec. Les produits insecticides à « sprayer » n'ont pas démontré leur efficacité et peuvent être toxiques. Le passage de l'aspirateur sur meubles, sofas, matelas de jeux, etc... est une

Prévention

bonne mesure.

La **prévention** se fait essentiellement par le dépistage et le traitement **simultané** des

personnes atteintes. Eviter les échanges d'objets et habits personnels tels que brosses, bonnets, serviettes de bain, etc... Attacher les cheveux longs diminue le risque de contact avec les cheveux d'autres enfants. Il n'y a pas de moyen miracle!

La collaboration de tous les parents est donc essentielle. Eux seuls ont la possibilité de contrôler régulièrement la chevelure de leurs enfants, tout comme ils surveillent l'état de leur peau, ongle, dents, etc... Les enseignants ne peuvent assumer ce rôle.

Nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre caisse-maladie (complémentaire) pour savoir si le traitement sera pris en charge.

Si tel est le cas, vous pouvez prendre contact avec votre médecin traitant pour obtenir **une ordonnance médicale.**

La pharmacie sera à même de vous conseiller de façon professionnelle tant au niveau du choix du traitement **curatif** que d'un éventuel traitement **préventif**.

Nous vous remercions d'informer l'enseignant (e), la parenté ou toute autre personne qui pourrait être concernée (crèche, UAPE, etc...)

L'infirmière scolaire se tient également à votre disposition pour toute information :

Mme Muriel Varrin Tél. 079 625.05.95 muriel.varrin@jura.ch



Charte Internet

Depuis quelque temps déjà, l'informatique et Internet ont fait leur entrée dans le quotidien de notre établissement scolaire.

Grâce à de nouveaux outils de communication, votre enfant participe activement à l'évolution de l'informatique, s'y familiarise et s'ouvre au monde d'aujourd'hui et de demain!

Des travaux réalisés en classe peuvent également être mis «en ligne».

Afin d'éviter tout dérapage ou abus, l'utilisation d'un outil tel qu'internet doit être réglementée au mieux.

C'est pourquoi vous trouverez dans les pages suivantes une information détaillée.

Pour toute question éventuelle, vous pouvez contacter l'enseignant titulaire de votre enfant.





Charte numérique Cycle 2



 Ce n'est pas mon rôle de toucher aux branchements des appareils de l'école.

scolaire uniquement.

Compte scolaire

- Je choisis un mot de passe sécurisé et le garde secret.
- Mes données personnelles et celles de mes camarades restent confidentielles (par exemple adresse ou numéro de téléphone).
- Je stocke uniquement des données liées à mon travail scolaire.





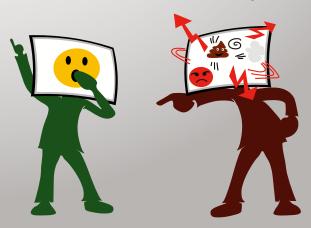
 Je peux réutiliser des extraits de contenus provenant d'internet uniquement pour mes travaux scolaires et en citant mes sources.

trouve sur internet avant de les utiliser.

 En surfant sur internet, je suis conscient-e que je laisse des traces qui peuvent être consultées par la direction de l'école en cas de problème.

Communication

- Je respecte les autres sur internet tout comme dans la vie de tous les jours. Si je suis la cible d'injures ou d'autres contenus blessants, j'en parle à un-e adulte.
- Je me méfie des courriels reçus de personnes inconnues et je n'ouvre pas les pièces jointes associées.
- Je ne photographie ou ne filme personne sans l'autorisation de l'enseignant-e.





Internet à l'école primaire

1. L'éducation aux médias à l'école

« Le programme EDUC2006 prévoit une approche intégrée des TICE¹ pour l'ensemble de la scolarité (EP/ES). L'apprentissage technologique se fait donc par «immersion» au travers des activités intégrant l'outil informatique. L'élève est ainsi conduit à se familiariser peu à peu avec l'ordinateur et acquiert progressivement des savoir-faire qui lui permettent d'en tirer le meilleur profit durant toute sa formation.» (*)

L'outil Internet, qui s'inscrit dans le cadre de l'éducation aux médias, sera utilisé à l'école à des fins pédagogiques et de formation.

2. « edu.jura », le serveur suisse de l'éducation choisi par le canton offre aux écoles un hébergement optimisé pour la correspondance (messagerie des enseignant-e-s)

3. Objectifs pédagogiques

- a. Familiariser les élèves avec:
- les moyens de production, de recherche et de traitement de l'information
- les outils actuels et futurs de leur environnement social, culturel et professionnel
- b. Exploiter à des fins didactiques et éducatives les possibilités de communiquer
- c. Intégrer les TICE comme support à l'ensemble des activités inscrites dans les objectifs d'apprentissage de l'école primaire
- d. Mettre en valeur les travaux des élèves par leur publication en ligne

4. Utilisation d'internet et activités possibles

Plus précisément, les élèves auront l'occasion à des degrés différents selon leur âge :

- a. de se lancer dans des activités de correspondance (entre classes, entre élèves)
- b. d'utiliser les ressources documentaires et de rechercher de l'information en ligne
- c. de publier sur le site, pour les partager avec d'autres, des articles, chansons, reportages agrémentés selon les cas par des photos, des enregistrements, des dessins, des vidéos
- d. de visiter et interagir sur d'autres sites d'écoles
- e. de participer à des activités mises en place par le Centre d'Emulation Informatique du Jura (Educlasse, Cyberdéfi, semaine des médias, Télé média, festival de l'ultra-court...)

5. Encadrement des élèves et sécurité

- a. Les élèves n'ont accès à Internet qu'en présence de l'enseignant, qui contrôle en tout temps les activités de l'élève sur l'ordinateur
- b. Les adresses des classes sont celles du serveur de l'éducation suisse
- c. Tout message ou article rédigé par les élèves dans le cadre d'une correspondance ou sur le site de l'école est soumis avant envoi ou publication, à la validation préalable de l'enseignant

6. Règles d'utilisation d'Internet

- a. L'enseignant aborde avec ses élèves les règles d'utilisation d'internet
 - savoir-vivre, respect, correction du langage...
 - droits d'auteurs
 - protection de la sphère privée.
- b. Il sensibilise les élèves aux multiples dangers et travaille à développer leur esprit critique face à l'information en général



7. Protection de la personne

Aucun document publié ne portera atteinte à la sphère privée de l'élève

- a. Aucune donnée permettant l'identification d'un élève ne sera publiée. La publication des photos d'élèves répondra donc aux critères suivants:
 - l'action sera privilégiée (élèves en activité)
 - un prénom ne sera jamais associé à une photo
 - pas de gros plan d'élèves
- b. Tout article ou production d'élèves publiés sur le site le sera en lien avec des activités concernant l'enseignement

c. Si vous refusez la publication de documents concernant votre enfant et en lien avec la lettre reçue à la rentrée scolaire «Droit à l'image et au son», merci de soumettre une demande écrite à la direction, au plus tard aux vacances d'automne.

¹TICE = Technologies de l'Informatique et de la Communication dans les Enseignements

(*) Extrait de : «Utilisation des outils informatiques à l'école enfantine et primaire», CEIJ (Centre d'Emulation Informatique du canton du Jura)





Charte éthique

RÔLES

- Les parents sont prioritairement responsables de l'éducation.
- L'école est prioritairement responsable de la formation.

BUTS

- Etablir ou rétablir une relation de confiance entre l'école, la famille, les élèves.
- Favoriser les progrès et le développement personnel des élèves.

COLLABORATION

La collaboration entre l'école et la famille est nécessaire.

- Cette collaboration se construit sur le respect et la confiance réciproques.
- Une frontière existe entre l'école et la famille. Elle doit être respectée.
- Les parents doivent se sentir à l'aise pour communiquer avec l'école.
- La collaboration entre l'école et la famille se réalise notamment par des rencontres qui débouchent sur des actions concrètes à partir de deux perspectives différentes concernant une même situation.

COMMUNICATION

- L'école donne aux parents l'information qui leur permet de mieux connaître l'école de leur enfant, pour qu'ils puissent mieux la comprendre et mieux la soutenir.
- Les parents donnent les informations nécessaires au bon fonctionnement de l'école.

CONFIANCE

Les enseignants sont les professionnels. Ce sont eux qui veillent prioritairement à établir une bonne relation avec les parents. Une bonne relation favorise la réussite de l'élève, le travail de l'enseignant et établit la confiance.

QUALITÉ

L'établissement veille à ce que chaque élève puisse bénéficier de l'enseignement et de l'encadrement auxquels il a droit. Il favorise pour cela la collaboration, la communication ainsi que le perfectionnement professionnel.

APPLICATION

- L'établissement veille au respect et à la promotion de la charte.
- La charte est publiée auprès des enseignants, des familles et des autorités.



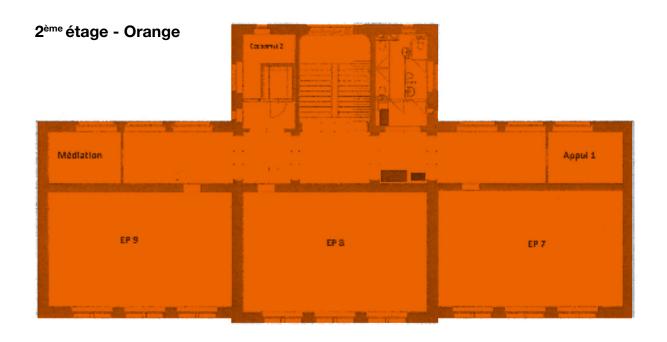
Plans des espaces scolaires

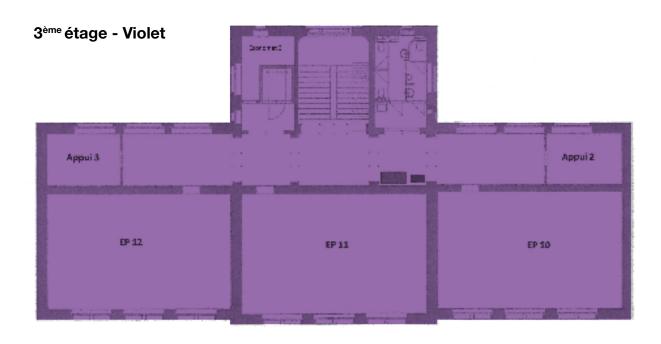




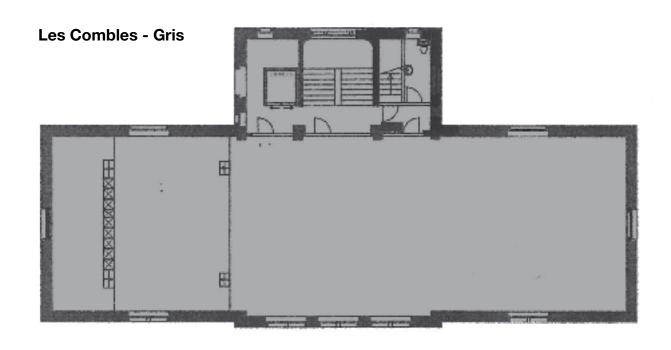


Plans des espaces scolaires (suite)









Correspondance N° des classes et degré (2024-2025)

Bâtiment 1995 (cycle 1)

EP1 = 1-2PA Coralie Dufour Marine Lovis

EP2 = 1-2PB Eléa Arnoux

Francine Decosterd

Gisèle Gigon

EP3 = 3-4PA Olivier Bedogni

EP4 = 3-4PB Mireille Farine-Joly

Bâtiment 1911 (cycle 2)

EP5 = Salle d'informatique

EP6 = Garderie + appui + co-enseignement

EP7 = 5P Marie-Cécile Brossard

Sylvia Meyrat Eléa Arnoux

EP8 = Co-ens 5P

EP9 = 6PB Mathilde Sauser

EP10 = 6PA Pauline Choffat

EP11 = 8P Florian Piquerez

EP12 = 7P Pascal Falbriard



L'Association des Parents d'Elèves

Qu'est-ce que l'APE?

L'association des parents d'élèves est un groupe de parents bénévoles qui désirent s'impliquer dans la scolarité de leur(s) enfant(s).

Comment ça marche?

Les parents membres du comité de l'APE se réunissent tout au long de l'année de manière conviviale afin:

- de discuter des thèmes liés à l'enseignement et à l'environnement scolaire
- de prendre position sur des dossiers mis en consultation par le canton
- d'effectuer des propositions d'améliorations via ses représentants des parents dans les commissions primaire et secondaire
- de collaborer avec l'école pour l'organisation de diverses activités durant l'année
- de préparer, en collabaration avec les autres APE du Jura (FAPE) les rencontres avec le Ministre en charge du Département de l'Enseignement

Comment nous aider?

- En nous soutenant par votre adhésion en tant que membre soutien (cotisation annuelle de Fr. 20.00)
- En vous engageant au sein de notre comité
- En faisant un don à notre Association pour soutenir ses activités

Activités organisées par l'APE

- Organisation de différentes conférences pour enfants et parents
- Pédibus et journée internationale « A pied à l'école »
- Cours pour les élèves (ex: cours Tatout «auto-protection», pièges des nouveaux médias «internet», etc.)

Renseignements et contact

ape-noirmont@fape-ju.ch

Adeline Ivone, Colverts 2a, 2340 Le Noirmont 032 953 13 05

Virginie Cattin, Finages 9, 2340 Le Noirmont 032 422 98 55

www.fape-ju.ch

Un membre de plus à l'APE c'est un plus pour les élèves!



ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES FRANCHES-MONTAGNES SECTION LE NOIRMONT



Engagement des parents

Nous nous attendons à ce que les parents de élèves s'engagent et cela, sur différents plans :

1. Comme parents:

Nous aimerions que les parents :

- s'informent de ce que l'enfant vit dans sa classe
- restent en contact avec l'enseignant-e- dans un esprit de collaboration active, respectueuse et positive.
- regardent à l'occasion les cahiers et les travaux de l'enfant
- l'aident à planifier son temps et son travail, si nécessaire
- lisent ses évaluations et prennent le temps d'en discuter avec l'enfant
- l'aident pour certains travaux, si l'enfant en éprouve le besoin, je cite: mémorisation du livret, répétition du calcul mental, mémorisation du vocabulaire d'allemand, lecture à voix haute, mémorisation des poèmes, dictées à préparer, etc.

2. Comme personnes-ressources:

Nous aimerions que les parents nous aident :

- à mettre à disposition des enfants de nombreux moyens afin qu'ils puissent lire très souvent (livres, revues, cartes postales, journaux, dépliants, etc.)
- à fournir de la documentation aux enfants lorsqu'ils font des recherches.

Les enseignants se tiennent à votre disposition pour parler de votre enfant, sur rendez-vous.

Toutefois, nous vous remercions, par avance, de respecter les consignes données par l'enseignant de votre enfant en début d'année pour les horaires d'appels.





Comment aider son enfant à réussir?

Pour aider son enfant à réussir en classe, un parent peut utiliser quatre moyens.

L'encouragement

L'engagement

L'encadrement

L'extension

1. L'encouragement

- a) s'intéresser à ce qu'il fait
- b) le soutenir par un bon mot
- c) prendre le temps de l'aider
- d) le (la) féliciter pour des travaux pour lesquels il (elle) s'est engagé(e)
- e) afficher les travaux dignes de mention
- f) lui écrire de petits messages
- g) parler avec elle ou lui de l'école, de ses problèmes, de ses amies et amis

2. L'engagement

- a) être présent
- b) être à l'écoute
- c) le soutenir dans ses demandes d'aide
- d) assister aux réunions

3. L'encadrement

- a) respecter le rythme de l'enfant
- b) avoir des exigences positives, claires et précises
- c) contrôler les heures de sommeil
- d) surveiller la valeur nutritive des repas
- e) convenir avec l'enfant d'un horaire de travail et de loisirs à moments fixes
- f) établir des règles de disciplines claires
- g) maintenir un juste équilibre entre les heures consacrées au travail scolaire, aux activités physiques et à la télévision
- h) prévoir un endroit tranquille, sans télévision et sans va-et-vient excessif
- i) appuyer et soutenir ouvertement le rôle éducatif et instructif de l'école

4. L'extension

- a) donner des responsabilités
- b) élargir ses connaissances par :
 - la lecture de menus, de cartes routières, etc.
 - la discussion







Echéancier 2024 - 2025

SEMAINES SCOLAIRES, VACANCES ET CONGÉS

~ ~		_		-
')(21	_ '.) () (15

			-020					
Semaines				Dates		Événements	Congés	
1	19	au	23	août	2024	Reprise scolaire		
2	26	au	30	août	2024			
3	02	au	06	septembre	2024			
4	09	au	13	septembre	2024			
5	16	au	20	septembre	2024	Piscine		
6	23	au	27	septembre	2024	Piscine		
7	30	Αu	04	sept octobre	2024	Piscine		
8	07	au	11	octobre	2024	Piscine		
	14 au 25 octobre 2024					Vacances	s d'automne	
9	28	au	01	oct. – novembre	2024	Patinoire	1 ^{er} : Toussaint	
10	04	au	80	novembre	2024			
11	11	au	15	novembre	2024			
12	18	au	22	novembre	2024			
13	25	au	29	novembre	2024			
14	02	au	06	décembre	2024			
15	09	au	13	décembre	2024	Patinoire		
16	16	au	20	décembre	2024		20.12 congé après-midi	
	23 (déce	mbre	2024 au 03 janvier 20	025	Vacanc	es de Noël	
17	06	au	10	janvier	2025			
18	13	au	17	janvier	2025			
19	20	au	24	janvier	2025			
20	27	au	31	janvier	2025	Patinoire / Fin du 1 ^{er} semestre	e, bulletins	
21	03	au	07	février	2025			
22	10	au	14	février	2025			
23	17	au	21	février	2025	Camp de ski 7P		
				évrier au 28 février	0005		e blanche	
24	03	au	07	mars	2025	Patinoire	04.03 Mardi-Gras	
25	10	au	14	mars	2025			
26	17	au	21	mars	2025 2025			
27 28	24 31	au	28	mars avril	2025			
29	07	au	04	mars - avril avril	2025	Piscine		
30	14	au	18	avril	2025	LISCHIE	18.04 Vendredi Saint	
30	14	au		1 avril au 02 mai	2020	Vacance	s de Pâques	
31	05	au	09	mai	2025	Vacance	3 40 1 44003	
32	12	au	16	mai	2025	17.05 Coupe Crédit Suisse		
33	19	au	23	mai	2025	Trice deepe Grean colore		
34	26	au	30	mai	2025		29-30 Pont de l'Ascension	
35	02	au	06	juin	2025		22.7.000.000	
36	09	au	13	juin	2025		09.06 Lundi de Pentecôte	
37	16	au	20	juin	2025		19-20 Pont de la Fête Dieu	
38	23	au	27	juin	2025	26.06 Boum de fin d'année	23.06 Indépendance du Jura	
39	30	au	04	juin - juillet	2025		04.07 congé après-midi	
				let au 15 août 2025		Vacances d'été		
	18 août 2025 Reprise des cours							
	10 (30012	2020			Nopilio dos 60013		





Mise en page et impression : Empreinte communication Sàrl, Michel Haegeli, Le Noirmont Un grand merci à toutes les classes pour la réalisation des illustrations de ce cahier d'accueil.

